



**Note de présentation brève**  
**retraçant les informations financières**  
 (Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Les données sont issues des comptes financiers uniques 2025 et des "comptes des communes - analyse des équilibres financiers fondamentaux 2024".

### I - Eléments de contexte :

Population légale en vigueur au 1er janvier 2024 = 2 523 habitants

Population légale en vigueur au 1er janvier 2023 = 2 499 habitants

Population légale en vigueur au 1er janvier 2022 = 2 499 habitants

La commune d'Oradour sur Glane est adhérente à la communauté de communes Porte Océane du Limousin qui regroupe 13 communes, soit une population de 26 203 habitants.

### II - Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2024	Recettes de fonctionnement 2025	Evolution en €	Evolution en %
Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses	154 850,44	229 333,60	74 483,16	48,10%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	308 822,53	310 679,85	1 857,32	0,60%
Chapitre 731 - Fiscalité directe	794 473,24	819 689,20	25 215,96	3,17%
Chapitre 74 - Dotations et participations	422 126,22	428 495,37	6 369,15	1,51%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	57 617,88	50 372,35	-7 245,53	-12,58%
Chapitre O13 - Atténuation de charges	33 630,26	31 000,48	-2 629,78	-7,82%
Chapitre 76 - Produits financiers	54,59	52,83	-1,76	-3,22%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	2 457,58	39 165,00	36 707,42	1493,64%
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements	0,00	237,07	237,07	100,00%
Chapitre O42 - Opérations d'ordre	24 965,36	18 220,38	-6 744,98	-27,02%
<b>TOTAL</b>	<b>1 798 998,10</b>	<b>1 927 246,13</b>	<b>128 248,03</b>	<b>7,13%</b>

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2024	Dépenses de fonctionnement 2025	Evolution en €	Evolution en %
Chapitre O11 - Charges à caractère général	622 807,31	587 811,53	-34 995,78	-5,62%
Chapitre O12 - Charges de personnel	952 317,79	958 408,40	6 090,61	0,64%
Chapitre O14 - Atténuation de produits	2 674,00	0,00	-2 674,00	-100,00%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	180 703,03	198 316,02	17 612,99	9,75%
Chapitre 66 - Charges financières	19 196,29	14 913,51	-4 282,78	-22,31%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00%
Chapitre O42 - Opération d'ordre	11 825,00	49 560,17	37 735,17	319,11%
<b>TOTAL</b>	<b>1 789 523,42</b>	<b>1 809 009,63</b>	<b>19 486,21</b>	<b>1,09%</b>

**III - Budget annexe: CCAS 2025 :**

Dépenses de fonctionnement	7 804,54
----------------------------	----------

Recettes de fonctionnement	9 300,00
----------------------------	----------

**IV - Niveau d'épargne brute 2024 :**

Capacité d'autofinancement brute = 19 464 €

et nette de remboursements de dettes bancaires = - 57 959 €

**V - Niveau d'endettement de la collectivité :**

Encours total de la dette au 31 décembre 2025 = 573 337,85 €

Annuité de la dette 2025 = 93 594,94 €

**VI - Niveau des taux d'imposition 2025 :**

	Taux votés par la commune	Taux moyen départemental	Taux moyen national
Taxe foncière (bâti)	37,10	39,74	43,59
Taxe foncière (non bâti)	64,60	51,08	78,34
Taxe d'habitation	10,82	23,88	24,43

**VII - Principaux ratios 2024 :**

	Montant en €	En € par habitant pour la commune	En € par habitant pour le département
Recettes de fonctionnement	1 760 858,00	697,92	986,00
dont impôts locaux	794 467,00	314,89	487,00
Dépenses de fonctionnement	1 741 394,00	690,21	837,00
dont charges de personnel	918 688,00	364,13	439,00
Recettes d'investissement	261 828,00	103,78	384,00
Dépenses d'investissement	362 574,00	143,71	373,00
Encours total de la dette	652 115,00	258,47	484,00
Annuité de la dette	96 619,00	38,30	68,00

**VIII - Personnel communal :**

Effectif au 31/12/2025 : agents titulaires = 19 agents non titulaires = 2

Dépenses au chapitre O12 pour l'année 2025 = 958 408,40 €

## Commune d'Oradour-Sur-Glane



### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

#### Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens de connaître l'exécution budgétaire et de saisir les enjeux des programmations et décisions financières.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune d'Oradour-sur-Glane.

Le Compte Financier Unique remplace à la fois le compte administratif préparé par l'ordonnateur mais aussi le compte de gestion présenté par le comptable public, reprenant l'exécution budgétaire de l'exercice N-1.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue donc aux précédents documents comptables et devient obligatoire au plus tard au terme de l'exercice 2026 pour rendre compte des éléments financiers se rapportant à cet exercice pour toutes les communes et établissements publics.

Le passage au CFU nécessite pour les collectivités la satisfaction de 2 prérequis :

- l'adoption de la nomenclature comptable M57 ;
- la télétransmission des documents budgétaires (BP, BS, DM) à la Préfecture sous forme d'un flux XML scellé par l'outil TOTEM (télétransmission ACTES) .

Ces deux prérequis deviennent donc indirectement obligatoires et la commune d'Oradour-sur-Glane répond à ces deux exigences réglementaires.

Elle a fait le choix de présenter un Compte Financier Unique pour retracer l'exécution budgétaire 2025.

L'objectif du compte financier unique est de faire ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chacune des sections, permettant ainsi de dégager un résultat.

Cette note synthétique présente donc les principales informations retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées, prévues et réalisées sur l'exercice comptable 2025.

Quelques notions généralistes de rappel :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien.

La section de fonctionnement regroupe donc l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

L'Assemblée délibérante a fait le choix d'un vote par chapitre lors du vote du Budget Primitif 2025. L'exécutif peut donc, au cours de l'exercice comptable et sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable.

Il peut également opérer des virements entre chapitre (fongibilité des crédits) à hauteur de 7,5% des dépenses inscrites au budget primitif.

La Commune d'Oradour-sur-Glane, s'est employée à tenter de maîtriser ses dépenses de fonctionnement en tenant compte des réalités économiques et du contexte lié à l'inflation, qui touche les ménages dans leur quotidien, mais aussi les collectivités dans leurs dépenses courantes (énergie, fluides, alimentation, assurances, maintenances, acquisitions de petits matériels, etc).

Le Compte Financier Unique, dans la partie dépenses de fonctionnement, enregistre des écritures comptables à hauteur de 1 809 009,63 €.

S'agissant des dépenses liées à l'énergie électrique, Oradour-sur-Glane ne bénéficie plus des avantages de l'amortisseur électricité institué par l'Etat, ce depuis 2024.

En conséquence, les dépenses enregistrées sur ce poste sont conformes à celles enregistrées l'exercice précédent et se trouvent supérieures à 80 000 € (pour mémoire, en 2023 lorsque la collectivité bénéficiait de ce dispositif mis en place par l'Etat, les mêmes dépenses s'élevaient à environ 50 000 €).

En 2025, les charges concernant les assurances ont augmenté très fortement : + 48 % passant de 11 800 € en 2024 à 17 500 € en 2025).

L'alimentation (restaurant scolaire) représente des dépenses de plus de 97 000 €.

Les charges de personnel sont constantes par rapport à l'exercice N-1 : le départ en retraite d'un agent technique en cours d'année et été compensé par la nécessité de faire appel à un agent contractuel pour assurer des missions au restaurant scolaire, palliant ainsi aux absences d'un agent titulaire. Ces dépenses de personnel représentent 52,95 % du budget de fonctionnement, ce qui est conforme aux données des autres collectivités de même strate.

Parmi les dépenses conséquentes de l'exercice, le montant des contributions versées pour l'accueil de loisirs les Copains d'Abord est constaté à hauteur de 58 125 €.

Les mandatements relatifs aux délégations de service public (Groupe VYV Cœur d'Aquitaine) concernant le Relai Petite Enfance et le multi accueil Brin d'éveil sont enregistrés à concurrence de 28 733 € sur l'exercice.

En outre, la collectivité prend en charge des dépenses de transport à la fois pour le centre de loisirs mais aussi pour l'école. L'enveloppe consacrée à ces dépenses s'élève à 6 839 €.

L'achat de fournitures scolaires mobilise un budget annuel de près de 13 000 €.

Aux dépenses énoncées ci-avant s'ajoutent en outre les charges de personnel (notamment ATSEM, services périscolaires, restaurant scolaire) mais aussi le recours à une entreprise de ménage pour les locaux scolaires (3 600 € par mois).

Force est de constater que la collectivité priorise le secteur petite enfance – enfance – jeunesse dans ses dépenses.

Les concours aux associations locales (subventions) s'élèvent à 11 175, 50 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement sur l'exercice 2025 s'élève à 1 927 246,13 €.

Les recettes découlant de l'imposition des foyers ont été supérieures à celles encaissées en 2024. Cette hausse est multifactorielle : elle est induite par l'augmentation des bases (décision de l'Etat) et la révision des taux : + 1,50 % (décision municipale). Les recettes associées s'élèvent à 819 351 € en 2025 contre 791 260 € en 2024.

La volonté de l'assemblée délibérante de mettre en place le stationnement payant à destination des visiteurs (mise en place au cours de l'été 2024) a permis de générer une recette de plus de 88 500 € en 2025. Ce droit de stationnement n'impacte ni la population locale, ni les usagers des commerces et services, ni les patients qui consultent des professionnels de soins.

Les redevances de cantine et garderie périscolaire représentent des encaissements à hauteur de 94 209 €.

Les attributions de compensation émanant de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin s'élèvent à 209 720 €.

La dotation de solidarité communautaire génère un encaissement à hauteur de 12 825 €.

Les dotations de l'Etat sont relativement stables pour la Dotation Globale de Fonctionnement (259 717,91 €), la Dotation de Solidarité Rurale (73 381 € est supérieure à celle perçue en 2024 : 67 741 €), il en est de même pour la Dotation Nationale de Péréquation (7 900 € en 2025 contre 6 583 € en 2024).

L'évolution très favorable de la population, vérifiée lors de recensement de 2024, permet de disposer de ces ressources à montant constant ou légèrement supérieur. Certaines d'entre elles sont en effet calculées sur la base de la population légale. Le volume de ces recettes découle des efforts consentis par la municipalité pour accueillir de nouveaux habitants (location, politique liée à l'urbanisme) depuis de nombreuses années (120 constructions de maisons individuelles depuis février 2020).

Pour la deuxième année consécutive, la commune a bénéficié du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Institué par l'article 144 de la loi de finances initiales pour 2012, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. La commune d'Oradour-sur-Glane a perçu à ce titre une recette de 47 289,91 € en 2025.

Soucieuse d'apporter un service et de répondre aux attentes de ses administrés, la collectivité s'est accordée à tenter de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, à travailler sur des perspectives visant à augmenter ses recettes, à ne pas recourir à l'emprunt, à retrouver une capacité d'autofinancement correcte pour que dans les prochaines années elle soit en capacité de faire face à de lourds investissements qui s'imposeront à elle et qui seront liés par exemple à un programme global de rénovation énergétique de ses locaux (scolaires, périscolaires, salle des fêtes, etc), à la création d'un nouveau cimetière.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 118 236,50 € (contre 9 474,68 € en 2024).

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 s'élève à + 101 446,30 € (pour mémoire en 2024 le déficit d'investissement s'élevait à 100 746,59 €).

Les principaux investissements réalisés en 2025 concernent :

- L'acquisition d'un terrain situé face à l'entreprise Bernardaud (14 057,85 €) ;
- L'achat d'un terrain pour créer un nouveau cimetière (11 125,12 €) ;
- La pose d'un garde-corps au niveau de l'escalier qui dessert le restaurant scolaire ( 7 752 €) ;
- Des travaux de voirie (travaux prolongement eaux pluviales Le Theil, canalisations eaux pluviales terrain Les Garennes) : 13 045,80 €
- Mise en place de la signalisation pour le stationnement : 2 682,22 € ;
- Acquisitions diverses (tondeuse, caméra inspection de canalisations, tableau affichage basket, matériel et mobilier cantine scolaire, jeu extérieur de la crèche) : 27 301,23 €

Le montant du remboursement du capital des emprunt a mobilisé 78 777,43 €.

Des travaux en régie ont été réalisés par les services : réfection du bureau de la directrice de l'école, réfection du sol des douches au gymnase, la création de zones de stationnement.

S'agissant des recettes, le montant de la taxe d'aménagement a avoisiné les 15 000 €.

Différentes subventions ont été sollicitées et perçues en 2025 : montant global : 26 767,78 €

- Dotation Equipement des territoires ruraux (DETR) et Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) pour la toiture de la maison de la Prade (travaux réalisés et réglés en autofinancement en 2024) ; DETR : 8 906,98 € et CTD 2 230,00 €.
- Dotation Equipement des territoires ruraux (DETR) et Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) pour l'aménagement de l'escalier qui relie l'école au restaurant scolaire ; DETR 2 584,00 € et CTD 646,00 € ;
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour l'installation du jeu extérieur à la crèche. : 10 303,25 €.

La vente d'un terrain sur le secteur des Garennes a permis de générer une recette de 39 000 € et d'accueillir prochainement un nouveau foyer fiscal sur la commune.

La collectivité doit poursuivre sa rigueur et faire preuve de prudence afin d'augmenter sa capacité d'autofinancement.

Cette vigilance constante doit être le gage de pouvoir envisager l'avenir même si le contexte national voire international laisse planer de grandes inquiétudes.

Comme tout autre acteur du monde économique, les collectivités locales font face à une contrainte budgétaire qui limite les marges de manœuvres des exécutifs locaux.

Le processus de décentralisation débuté dans les années 1980 a régulièrement étendu le champ des compétences et a donc engendré des dépenses plus conséquentes supportées directement par les collectivités locales. Leur situation financière, s'est, elle, dans le même temps progressivement dégradé, aggravant les inégalités entre territoires.

La commune d'Oradour-sur-Glane n'échappe pas à cette réalité.

La Cour des Comptes avait constaté qu'après une année 2022 très favorable, l'année 2023 avait été marquée par une détérioration globale de la situation des collectivités territoriales. Cette même institution soulignait que le déficit global des collectivités allait s'accroître en 2024 et les années futures.

La trajectoire des finances publiques locales est-elle encore soutenable ? Cette question demeure pleine et entière.

Une synthèse financière au terme de l'exercice 2025 permet de constater que :

- le très faible endettement de la commune d'Oradour-sur-Glane reste un atout ;
- la dette s'élève à environ 600 000 € fin 2025, en baisse constante et régulière ;
- les dépenses de personnel sont maîtrisées ;
- la commune a su prendre en 2025 les mesures nécessaires lui permettant de retrouver, voire d'améliorer les niveaux observés avant 2024 ;
- d'une manière plus prospective, la dynamique engagée en 2025 doit être poursuivie dans le temps, pas à pas, en plaçant le renforcement de la capacité d'autofinancement au centre des efforts financiers de la commune ;
- les recettes générées par le stationnement, véritables niches, sont des recettes nouvelles et pérennes qui permettront à minima de combler de potentielles baisses de dotations de l'Etat .

Construire un budget, l'exécuter, le maîtriser sont des missions qui se complexifient chaque année.

Rigueur, vigilance ont été les maîtres mots de la gestion communale 2025.

Le Maire,



Philippe LACROIX